

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 1. JANV. 1950

SOMMAIRE :

*Quelle est la durée d'existence de l'entreprise
et, plus spécialement, celle de l'entreprise horlogère ?
Chronique bibliographique.*

**Quelle est la durée d'existence de l'entreprise et,
plus précisément, celle de l'entreprise horlogère ?**

I.

Cette question, nous la sommes-nous déjà posée ? Certes oui. Parce que, aurons-nous pensé avec raison, l'entreprise est une particule de cette sève qui nourrit l'économie, contribue à son développement et fait la prospérité générale. Elle est la cellule de vie de l'économie. Mais combien de temps vit-elle, peut-elle vivre ? Autant de questions auxquelles il est difficile, à priori, de répondre. En effet, la durée d'existence d'une entreprise est une notion dont on ne saurait user sans l'avoir préalablement définie. Il ne nous en faut pas davantage pour nous trouver en pleine théorie, si nous voulons donner une réponse à la première question posée en tête de ces lignes. Essayons d'y voir clair !

D'abord, qu'entendons-nous par entreprise ? Sans entrer dans une définition scientifique avec toutes les démonstrations qu'elle comporte, nous dirons simplement que l'entreprise est une synthèse de travail humain, synthèse dont les caractéristiques principales sont : la forme autonome et permanente et la direction centrale. Le but de son activité est de fournir des prestations économiques pour le marché (donc non seulement des produits, mais aussi des services, comme c'est par exemple le cas des chemins de fer, des assurances, etc.) au moyen d'un patrimoine.

L'entreprise remplit sa fonction essentielle dans le processus de la production nationale, et ce, à un double point de vue ; d'une part, elle métamorphose des moyens de production en produits destinés au marché et contribue, de ce fait, à augmenter le produit national ; d'autre part, elle se doit de travailler avec productivité, c'est-à-dire d'user de ses moyens de production selon le principe économique : obtenir un résultat déterminé avec un minimum de moyens ou, inversement, avec des moyens déterminés, un résultat maximum. L'entreprise devra s'en tenir à ce principe, d'abord pour ne pas compromettre sa propre existence (il y a évidemment toujours des exceptions : les entreprises disposant d'un monopole ou d'une aide publique, par exem-